

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Réaménagement d'un site localisé au 29 rue du Président Allende à Gentilly (94), parcelle cadastrale Section L01 n°29, comprenant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un immeuble de bureaux et services de 38 500 m<sup>2</sup> SDP sur un terrain de 14 230 m<sup>2</sup>, qui permettra d'accueillir un effectif de 2 900 collaborateurs

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Réaménagement d'un site comprenant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un immeuble de bureaux de surface de plancher de 38 500 m <sup>2</sup> sur un terrain de 14 230 m <sup>2</sup> .

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet s'installe à l'emplacement d'un ancien bâtiment exploité par SANOFI entre les années 1930 et 1988 pour la fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche, qui a été démoli afin d'être redéveloppé en un complexe tertiaire par SANOFI. La SCI MARCO SPADA, propriétaire depuis 2013 projette la démolition du bâtiment existant (SDP 17 500 m<sup>2</sup>) suite au départ prévu du locataire en 2019 pour construire un campus de bureaux d'environ 38 500 m<sup>2</sup> SDP comprenant:

- Un ensemble de 3 bâtiments à destination de bureaux et services en R+8,
- Un parking enterré de 440 places,
- Des stationnements vélos et 2 roues-motorisés,
- Un parc paysager.

Le niveau RDC est dédié à l'accueil, aux espaces communs et aux services, pour une surface de plancher d'environ 6400 m<sup>2</sup> (restaurant d'entreprise et cafétéria, crèche, fitness, auditorium) et comprend également des commerces sur la rue Allende d'une surface totale de 560m<sup>2</sup>.

L'ensemble sera construit sur 3 niveaux de sous-sol.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le site du projet Campus SCOR a été choisi en raison :

- de sa situation géographique. Le site se situe au cœur d'un tissu urbain à requalifier (ancien site SANOFI).
- de la qualité de sa desserte routière et en transports en commun.

Le site est accessible en voiture par la porte d'Orléans, la porte de Gentilly et la porte d'Italie, par les grands axes routiers D735, la N20 et l'A6B, ainsi que par les transports en commun avec le RER B (gare de Gentilly) et plusieurs lignes de Bus (57, 125, 184, 186, V5 et T3).

Par ailleurs le projet profitera de l'opportunité de l'arrivée de la ligne 14 à toute proximité (200m) du site. Ce projet participera ainsi au rééquilibrage tertiaire de la Métropole du Grand Paris et à la volonté de densification des sites les mieux desservis par le réseau de transports en commun.

- de sa cohérence urbaine

Le site permettra de redessiner le paysage urbain, mettant en relation les différentes entités urbaines aujourd'hui coupées par le site SANOFI.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le planning prévisionnel des travaux s'étend de mars 2019 à 2021 et contient les étapes suivantes :

- démolition des bâtiments existants
- génie civil, comprenant les VRD, les fondations et les superstructures ;
- clos et couvert ;
- distribution électrique MT et BT ;
- second œuvre dans la zone bureau ;
- réception des installations.

Pour la phase de travaux, seront mis en œuvre :

- un plan de circulation,
- l'ensemble du chantier suivra la Charte de la Fédération Française du bâtiment "Chantier propre" concernant la gestion des déchets, la réduction des pollutions de l'eau et du sol, la limitation du bruit ou la protection de la nature.
- une politique de communication informant les riverains sur le déroulement du chantier.

En phase travaux, la création des trois niveaux de sous-sol nécessitera un rabattement de la nappe superficielle. Les rejets temporaires seront soumis à la réalisation préalable d'un Dossier Loi sur L'eau au titre de la Déclaration pour la rubrique 1.1.2.0. A l'issue de la phase de rabattement de nappe (phase travaux), les forages de pompage seront rebouchés dans les règles de l'Art.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet consiste en l'exploitation d'un nouvel immeuble dédié aux activités de bureaux à destination de 2900 employés et de restaurant d'entreprise.

Le chauffage du bâtiment sera assuré par le réseau CPCU.

Les installations de climatisation des bureaux seront conformes aux normes en vigueur et seront contrôlés régulièrement.

Un groupe électrogène assurera le maintien de l'alimentation en électricité des équipements de secours en cas de coupure électrique.

Une motopompe permettra le fonctionnement du réseau de sprinklage en cas de déclenchement d'un incendie.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Les rejets temporaires d'eau de rabattement de la nappe superficielle en phase travaux seront soumis à la réalisation préalable d'un Dossier Loi sur L'eau au titre de la Déclaration pour la rubrique 1.1.2.0. Les impacts liés au rabattement de la nappe seront étudiés spécifiquement dans le Dossier Loi sur l'Eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie globale du terrain réaménagé	14 230 m <sup>2</sup>
surface de plancher (SDP)	38 500 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

29 rue du Président Allende  
94 250 GENTILLY

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 20' 44" E Lat. 48° 48' 45" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[Empty text box for project details]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'existe dans le secteur de l'étude ou dans un rayon d'1 km autour du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Val-de-Marne a adopté son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en décembre 2014. A proximité du projet, l'ambiance sonore actuelle sur le site est globalement conditionnée par la circulation routière, qui représente le bruit de fond sur le site, globalement modéré. D'après le plan de zonage, le niveau sonore de la zone d'installation est compris entre 50 dB et 70 dB. Ces niveaux sonores sont liés à la présence de la rue Allende et la rue Benserade.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les monuments historiques "Aqueduc de Rungis regard numéro 19" et "Hospice de Bicêtre" sont situés à moins de 500 mètres du projet. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'applique autour de l'édifice inscrit en vue de sa protection. La présence de ces monuments est prise en compte dans le cadre du projet. Un avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera donc nécessaire à la réalisation du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Gentilly est concernée par les risques naturels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inondation et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain – Prescrit le 9 juillet 2001 (toute la commune),</li> <li>- mouvements de terrain par affaissements et effondrements - Prescrit le 1er août 2001.</li> </ul> <p>La zone projet n'est pas comprise dans le périmètre concerné par le risque de mouvements de terrain par affaissements et effondrements.</p> <p>Aucun PPRT ne couvre la commune de Gentilly. Le site n'est pas concerné par un éventuel périmètre d'un PPRT d'une commune voisine.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques "Aqueduc de Rungis regard numéro 19" et "Hospice de Bicêtre" sont situés à moins de 500 mètres du projet. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'applique autour de l'édifice inscrit en vue de sa protection.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera de l'eau de ville pour les réseaux sanitaires, les besoins de la cuisine du RIE, les espaces verts et l'extinction d'incendie. Compte tenu des activités de bureau envisagées et des mesures prises, la consommation en eau sera modérée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets temporaires d'eau de rabattement de la nappe superficielle en phase travaux seront soumis à la réalisation préalable d'un Dossier Loi sur l'Eau au titre de la Déclaration pour la rubrique 1.1.2.0. Les impacts liés au rabattement de la nappe seront étudiés spécifiquement dans le Dossier Loi sur l'Eau. A l'issue de la phase de rabattement de nappe (phase travaux), les forages de pompage seront rebouchés dans les règles de l'Art. Le projet en phase définitive n'aura donc pas d'impact qualitatif sur le milieu souterrain et la ressource en eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'immeuble sera bâti sur 3 niveaux de sous-sol. Les terres excavées au moment des terrassements seront gérées selon les seuils d'acceptation en PSDI.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la cartographie sur le risque de remontée de nappe réalisée par le BRGM, le projet est concerné par un aléa fort d'inondation par remontée de nappe jusqu'à une nappe sub-affleurante. Le toit de la nappe superficielle au droit du périmètre de projet se situe entre environ 2 et 9 m selon la topographie du site. En phase travaux, la création des trois niveaux de sous-sol nécessitera un rabattement de la nappe superficielle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les transports dus aux activités du site représenteront un flux supplémentaire par rapport au trafic des axes résidentiels situés à proximité et qui permettent l'accès au site. Toutefois, une étude de circulation réalisée a permis de démontrer que ce trafic n'engendra aucun dysfonctionnement. Par ailleurs, ce trafic sera limité aux heures de pointe et aux jours ouvrés. Le trafic généré par ce nouvel aménagement sera peu significatif, notamment au regard de l'autoroute A6 voisine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruits associés au projet sont : la circulation des véhicules (enlèvement des déchets et voitures des employés); le fonctionnement des groupes électrogènes (essai mensuel et en cas de coupure d'électricité) (dans un local fermé en sous-sol (R-2)); la motopompe du réseau sprinkler (dans un local fermé en sous-sol (R-2)); les unités de climatisation (dans un local fermé en sous-sol (R-2)). L'impact du bruit du projet est faible et négligeable devant le bruit ambiant résiduel actuel de la zone.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un sentiment de confort visuel et de sécurité est assuré à l'extérieur grâce à un niveau d'éclairage suffisant près des entrées, du parking, des emplacements vélo, des zones de déchets, de livraison et à faible luminosité naturelle ou sensible du point de vue de la sécurité. La stratégie d'éclairage extérieur respecte les efficacités lumineuses et les normes en vigueur.</p> <p>Des dispositions sont prises pour que ces équipements n'occasionnent aucune nuisance visuelle nocturne pour les riverains.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de l'implantation du projet (à proximité d'axes routiers majeurs notamment l'A6) et étant données les faibles sources d'émissions atmosphériques potentielles dans le cadre du projet (trafic des véhicules des employés du site; fonctionnement exceptionnel des groupes électrogènes et sprinklage), l'impact de ce dernier sur l'air est qualifié de faible.</p> <p>Le projet ne modifiera pas la qualité de l'air par rapport à la situation existante.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le système d'assainissement mis en place dans le cadre du projet sera de type séparatif. Les eaux pluviales seront évacuées à un débit conforme à la réglementation en vigueur. Les eaux potentiellement chargées en hydrocarbures seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sont rejetées vers le réseau d'assainissement de la commune. Les eaux de la cuisine transiteront par un bac à graisses et féculés.</p> <p>Compte-tenu des rejets et des traitements mis en place, l'impact du projet sur l'eau peut être qualifié de faible.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets liés à l'activité de bureaux et faible quantité de déchets dangereux (déchets électriques, batteries, emballages souillés, boue de séparateur à hydrocarbures, produits d'entretien...). Le volume de déchets généré par l'activité de restauration d'entreprise sera important au vu du nombre de repas servis. Le tri des déchets qui sera mis en place permettra de valoriser la majeure partie des déchets générés par le site. La gestion des déchets qui sera en place permettra de garantir un impact faible.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment respectera les prescriptions du PLU en matière d'aspect et d'intégration paysagère et les prescriptions liées à la présence de monuments historiques à moins de 500 m du site. Un travail est en cours avec l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Présence du futur chantier de la ligne 14 sud (à 200 m) du Grand Paris. L'avis de l'autorité environnementale a été rendu en février 2015. La mise en service de la station est prévue pour 2024. En l'absence de planning précis sur le phasage des travaux, et au vu de la date prévisionnelle de mise en service, il est peu probable que les impacts des deux chantiers se cumulent. Toutefois, en phase exploitation, un impact positif, principalement sur le trafic, sera induit par la mise en service de la ligne 14 à proximité immédiate du site.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'induit pas d'impacts significatifs sur son environnement au regard de son implantation dans un tissu urbain dense et dans le cadre du réaménagement d'une zone de bureaux en nouvel espace de bureaux, dans un secteur dont la desserte par les transports en commun va être significativement renforcée par la mise en service de la ligne 14.

Il est donc estimé que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire : gestion des eaux étude de trafic

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

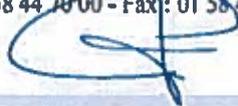
Paris

le.

22/05/2018

Signature

**SCI Marco Spada**  
5, avenue Kléber - 75795 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 58 44 70 00 - Fax : 01 58 44 85 39





**ANNEXE 2 :**  
**PLAN DE SITUATION**



**ANNEXE 3 :**  
**PHOTOGRAPHIES ZONE D'IMPLANTATION**





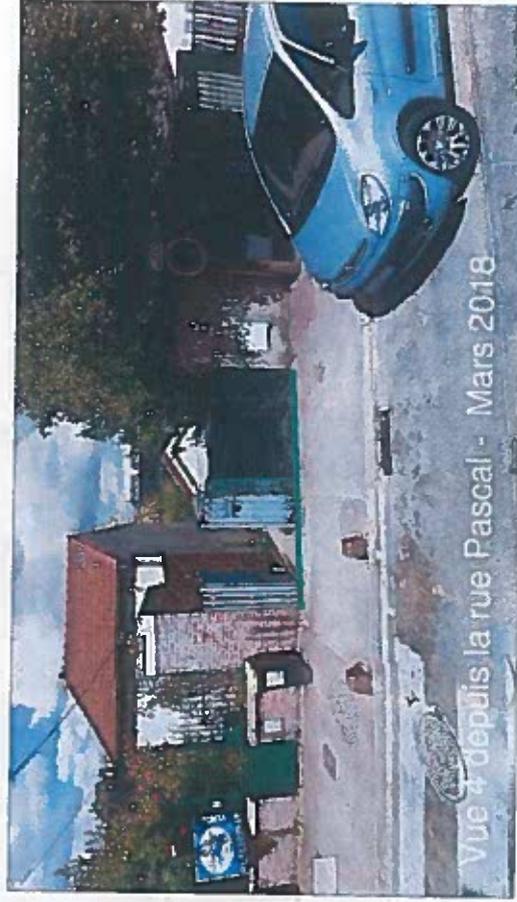
Vue 1 depuis la rue Benserade - Mars 2018



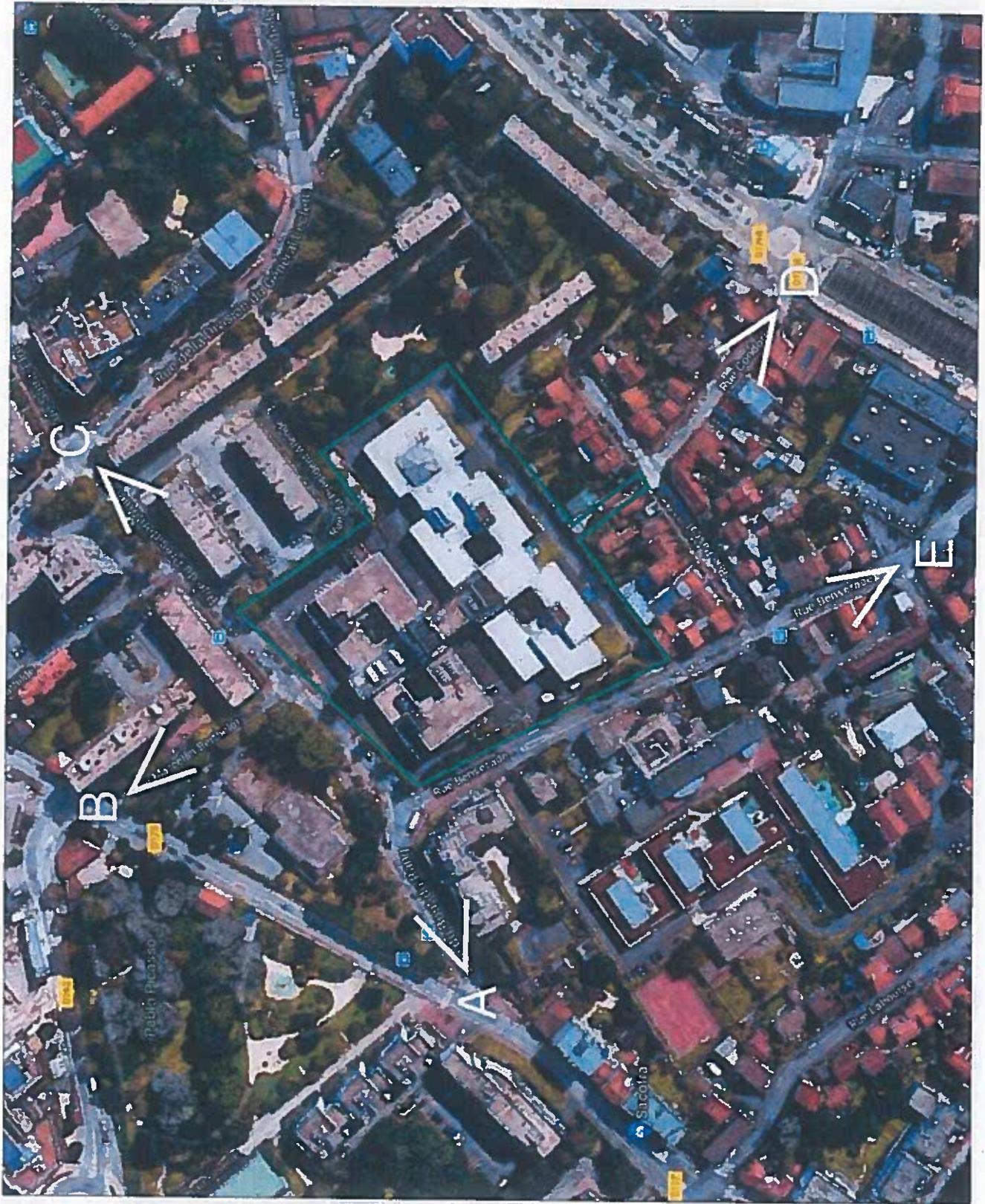
Vue 2 depuis la rue Pdt Allende - Mars 2018



Vue 3 depuis la rue Pdt Allende - Mars 2018



Vue 4 depuis la rue Pascal - Mars 2018



AB  
A

SCOR GENTILLY  
Campus de bureaux

PROJET  
CSG

PHASE  
PC

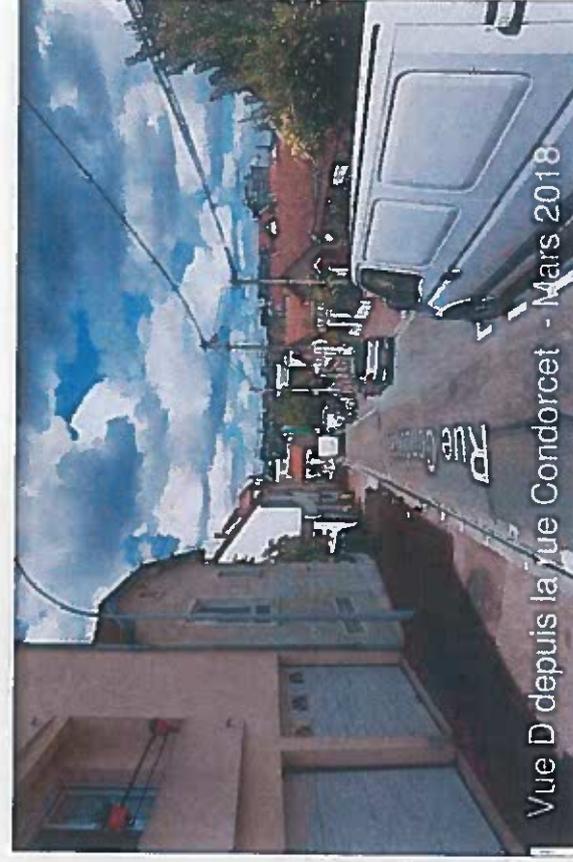
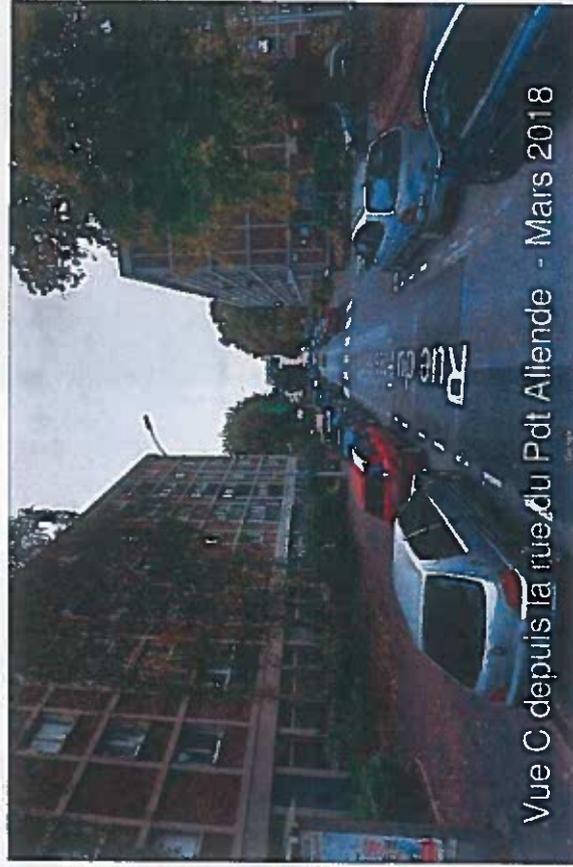
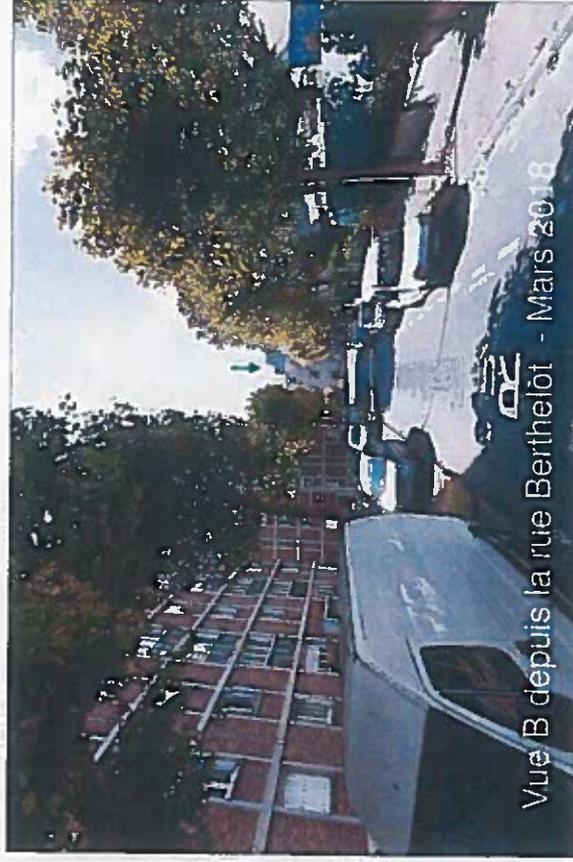
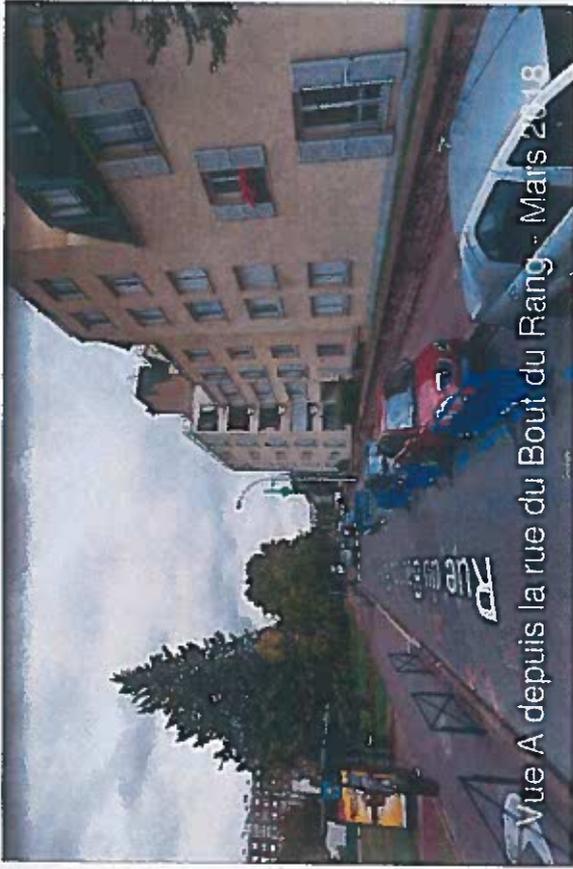
INDICE  
0

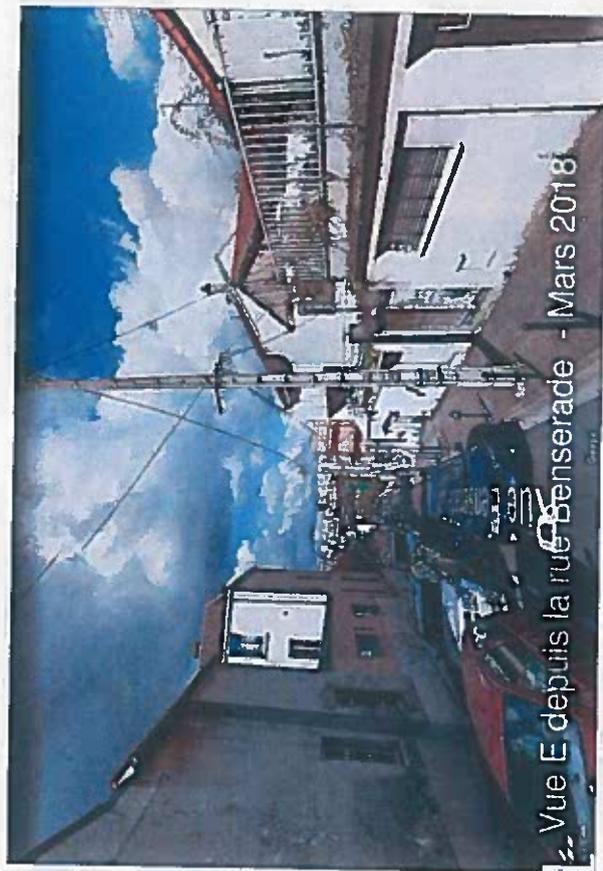
DATE  
18/05/2018

ECHELLE  
sans

PHOTOGRAPHIES DE  
L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN –  
Reperage

NUMERO  
PCB





**ANNEXE 4 :**  
**PLAN DU PROJET**

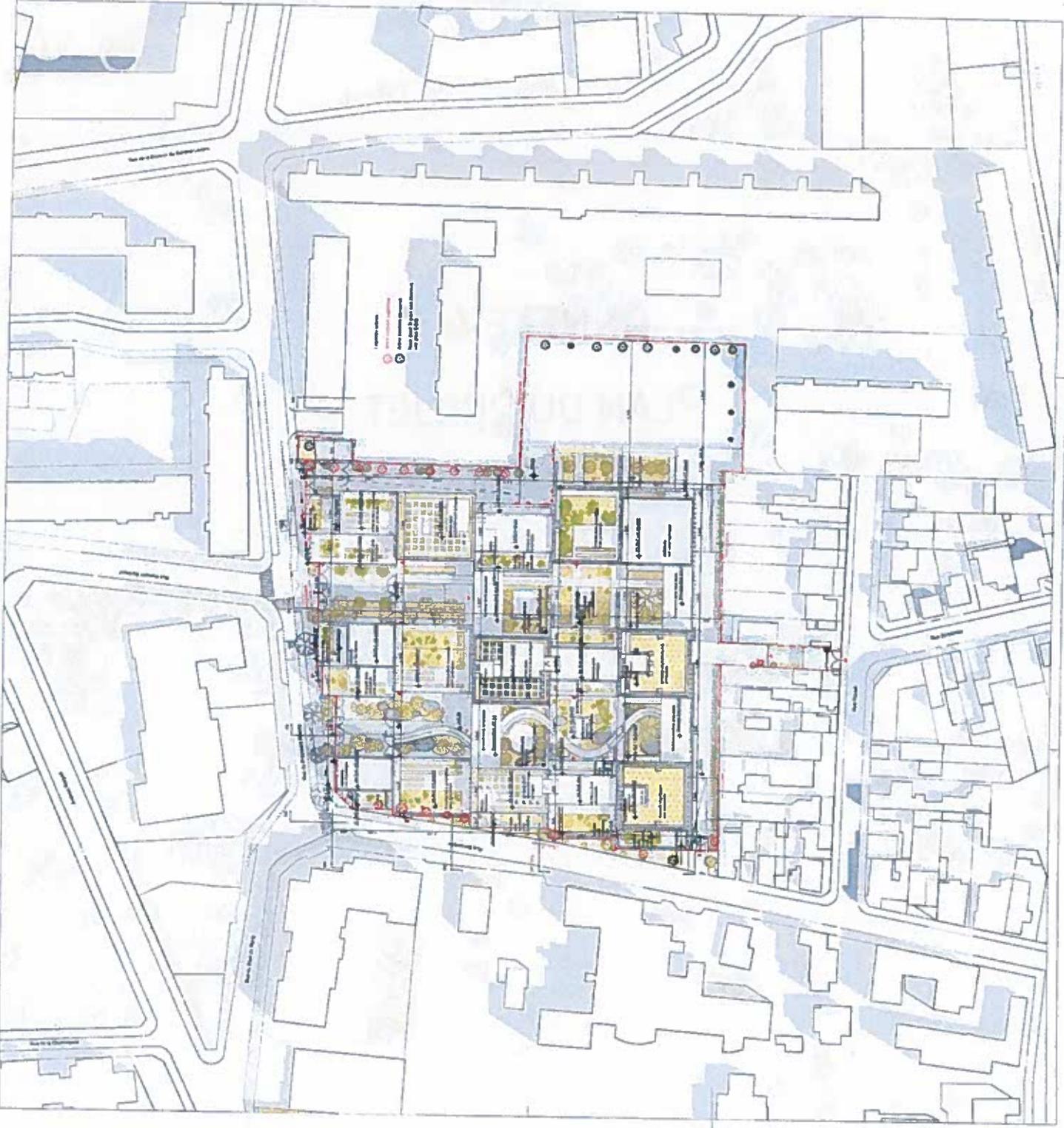
**SCOR - GENTILLY**  
Campus of products



<b>SCOR</b>	<b>WSP</b>	<b>elieth</b>	<b>WSP</b>
<b>AB</b>	<b>egis</b>	<b>WSP</b>	<b>WSP</b>
<b>e&gt;p</b>	<b>WSP</b>	<b>WSP</b>	<b>WSP</b>
<b>ROC SOL</b>	<b>WSP</b>	<b>WSP</b>	<b>WSP</b>

**CAMPUS SCOR GENTILLY**  
Plan Niveau 0.00

PROJET	DATE	LIB	PHASE	TYPE	CHANGEMENT	REVISION	ZONE	NUMERO	BOUCLE
010	01/04	01/04	01/04	01/04	01/04	01/04	01/04	01/04	01/04



**ANNEXE 5 :**  
**PLAN DES ABORDS DU PROJET**

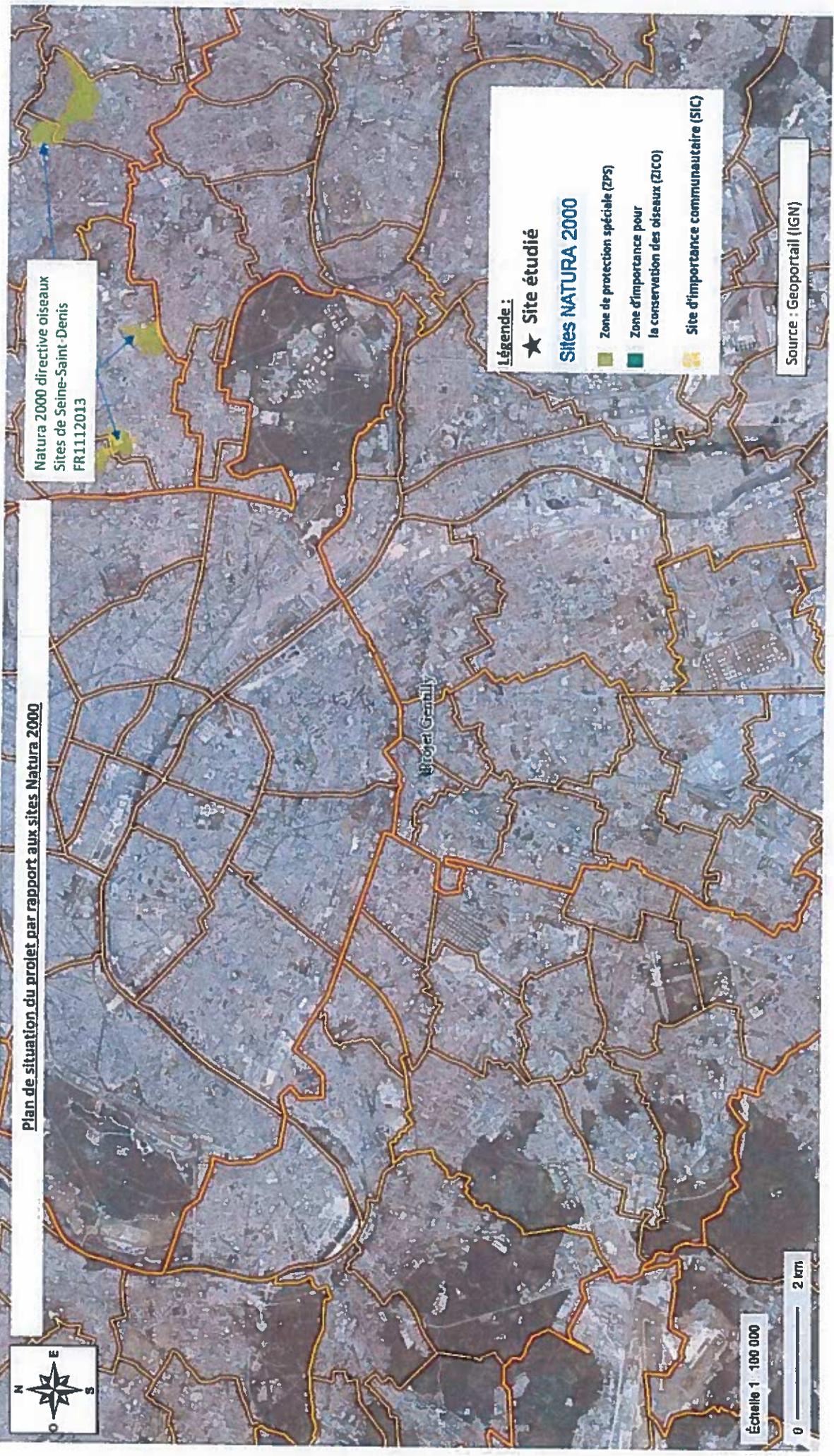


**ANNEXE 6 :**  
**PLAN D'IMPLANTATION SITES NATURA 2000**



**Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000**

Natura 2000 directive oiseaux  
Sites de Seine-Saint-Denis  
FR112013



**Légende :**

- ★ Site étudié
- Sites NATURA 2000
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)
- Site d'importance communautaire (SIC)

Source : Geoportail (IGN)

Échelle 1 : 100 000  
0 — 2 km